



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Collège Claude Chappe  
GALLARGUES-LE-MONTUEUX**

**MARCHE DE SERVICES  
2024-REP-01  
SYSTEMES D'IMPRESSION/REPRODUCTION POUR LE  
COLLEGE CLAUDE CHAPPE**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**OBJET DU MARCHE :**

**Location et maintenance durant 60 mois de 4 matériels d'impression/reproduction  
pour le collège Claude CHAPPE (GALLARGUES-LE-MONTUEUX) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

**Pouvoir adjudicateur :**

**Monsieur Philippe SOUMET, principal du Collège Claude CHAPPE**

**Comptable assignataire :**

**Madame Véronique BRIEND, agent comptable du Collège Claude CHAPPE**

PS

## ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

### Objet du marché

Le présent marché a pour objet la location et maintenance durant 60 mois de 4 matériels d'impression/reproduction pour le collège Claude CHAPPE (Gallargues-Le-Montueux) à compter du 1er octobre 2024.

La prestation comprend :

- La livraison et la mise en service du matériel avec connexion au réseau informatique existant, en collaboration avec le technicien informatique de l'établissement – pour info l'établissement est équipé accessibilité (ascenseur)
- Paramétrage des comptes utilisateurs
- Installation des drivers pour impression/scan depuis (ou vers) les postes connectés
- La maintenance du matériel préventive et curative dans les conditions décrites
- La formation sur site des personnels (présentation du matériel et de la documentation technique, fonctionnement, opérations de maintenance courante dont la création de comptes et droits accordés aux utilisateurs ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien)
- La fourniture des consommables (toners et agrafes sauf le papier)
- La documentation technique en français
- A l'issue du marché, le titulaire s'engage à faire enlever le matériel existant à ses frais, une semaine au plus tard après la livraison des nouveaux matériels
- La charte écologique de l'entreprise sur ses engagements en matière de développement durable et de protection de l'environnement (recyclage des produits en fin de vie (taux de recyclabilité), utilisation de matériaux recyclés, processus de fabrication respectueux de l'environnement, empreinte écologique, recyclage et revalorisation des toners usagés, modalité de réduction de consommation électrique, certifications et labels écologiques à indiquer etc.

## ARTICLE 2 - DÉCOMPOSITION EN LOTS DU MARCHÉ

Le présent marché ne comporte qu'un seul lot

## ARTICLE 3 - NATURE ET CONTENU DE LA PRESTATION

### PREAMBULE

#### Mode de fonctionnement attendu :

##### **Maintenance du matériel :**

##### *1. Champ d'application :*

- Le titulaire assurera les opérations de maintenance préventive et curative des matériels et du logiciel de suivi de gestion des copies.

Ces opérations recouvrent :

- o le remplacement sans exclusion des pièces de rechange,
- o La main-d'œuvre et le déplacement
- o La mise à jour du logiciel de suivi et de gestion de copies et d'impression pour assurer la compatibilité avec le réseau de l'acheteur public et son évolution.

## 2. Délais d'interventions :

- Les interventions de dépannage (maintenance curative) doivent être obligatoirement réalisées dans un délai maximum de 12 heures ouvrées suivant l'appel, ou le mail de l'établissement.
- La maintenance préventive sur site doit couvrir toutes les opérations de vérifications, contrôles, tests, réglages, entretien courant et remplacement des pièces d'usure courantes. Cette intervention inclut le déplacement du technicien mais également la réparation proprement dite avec, si nécessaire, la réparation des pièces défectueuses.

Toutes ces interventions devront être réalisées durant les heures ouvrables de l'établissement, soit du lundi au vendredi entre 8 heures et 17h30 heures (mercredi 8h-12h)  
Les personnels de l'établissement ne réaliseront pas de dépannage à distance du matériel (pas de dépannage par téléphone)

En cas d'impossibilité de réparer le matériel sur site ou de pannes à répétitions perturbant durablement le fonctionnement de l'établissement, le prestataire s'engage à mettre en place, à ses frais, un nouvel appareil de mêmes caractéristiques dans les locaux de l'établissement nécessaire à la continuité du service dans un délai de 36 heures ou à procéder à un échange pur et simple du matériel.

## **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES 4 MATERIELS ET LOCALISATION**

Conférer annexe technique

### ARTICLE 4 – EXECUTION DES PRESTATIONS ET CONDITIONS DE LIVRAISON

#### **4.1 Exécution de la prestation**

L'installation des matériels prévue avant le 30 septembre 2024 déclenchera le démarrage de la prestation prévue à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

### ARTICLE 5 - PRESTATIONS DUES PAR LE TITULAIRE

Les prix actés seront fermes et définitifs sur la durée du marché.

Le candidat a la possibilité de compléter par toutes les informations qu'il jugera utiles sa proposition afin d'éclairer l'acheteur public

L'acheteur public se tient à la disposition du candidat pour donner tout renseignement complémentaire.

#### **LE CANDIDAT**

(Paraphé, daté, cachet commercial et signature)

#### **L'ACHETEUR PUBLIC**

Vu pour être annexé à l'acte d'engagement en date de ce jour :



PS